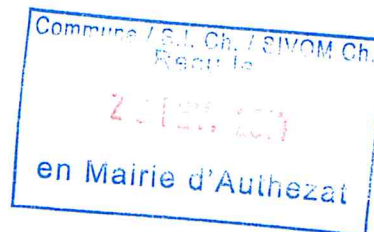


Aubière, le 24 février 2014

Appréh. le 27/02/14



Madame, Monsieur le Maire,

Dans le cadre de la Directive Nitrates, votre commune est anciennement ou nouvellement classée en zone vulnérable.

Tout agriculteur travaillant des terres sur votre commune doit respecter la nouvelle législation du 5^{ème} programme d'actions.

La Chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme met en place trois réunions d'information :

- Mardi 11 mars à Maringues
- Jeudi 13 mars au Breuil/Couze
- Lundi 17 mars à Aubière

Nous vous proposons de diffuser ces informations auprès des agriculteurs de votre municipalité à l'aide des affiches ci-jointes.

Pour plus d'information : Frédéric Moigny – 04 73 44 45 85

Veillez recevoir, Madame, Monsieur le Maire, mes sincères salutations.

Le Président,
Sébastien GARDETTE

P.O. J. POTIER

